

**ÉCOLE JULIEN COCHIN**  
**64 grande rue**  
**78 580 Jumeauville**  
**☎ 01. 30 . 93 . 98 . 88.**

## COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE SÉANCE DU 4 novembre 2014

Le Conseil d'École s'est réuni le 4 novembre à 18h30, dans la classe de cycle 3.

### Étaient présents :

- Mme Delaune, Mme Dagger et M. Michel représentants élus des parents d'élèves ;
- Mmes Dupont, Liberpré, Sfarman, Labadie et M. Samoyeau, enseignants ;
- M. Langlois, maire de la commune de Jumeauville ;
- M. Cabaret, conseiller municipal de la commune de Jumeauville.
- Absents : Mme Cholet, M. Bougouin
- Absent excusé: M. L'Inspecteur de circonscription

Secrétaire de séance : Mme Dupont

L'ordre du jour est abordé comme suit :

### **1. Elections & rôle du Conseil d'école**

- 4 sièges étaient à pourvoir pour 4 candidats. 111 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. 56 votes ont été comptabilisés dont 2 votes nuls. Sont donc élus pour cette année scolaire : Mmes Cholet, Delaune, Dagger et M. Michel.
- L'objectif du Conseil d'école est de réunir trois fois par an les 3 partenaires de l'école : l'équipe enseignante, les parents et la commune.
- Le conseil d'école permet de discuter de tous les sujets concernant l'école. Par exemple, la vie scolaire ( la cantine, les sorties scolaires, l'hygiène et la sécurité), les actions pédagogiques, le règlement intérieur, le projet d'école... Néanmoins, en aucun cas, le Conseil d'école ne permet d'aborder le cas d'un élève en particulier.

### **2. Effectifs, personnel**

- Rappel des effectifs de rentrée :  
PS : 8 MS : 13 GS : 12 CP : 10 CE1 : 11 CE2 : 7 CM1 : 16 CM2 : 8 = 85 élèves  
Une élève a déménagé au début des vacances de Toussaint. Un autre est inscrit depuis la rentrée en GS mais n'est pas encore présent.
- M<sup>me</sup> Dupont a obtenu le renouvellement de son quart temps et est remplacée le mardi par Mme Labadie. Mme Labadie prend aussi en charge la journée de décharge de direction de M. Samoyeau le jeudi. Mme Sfarman est nommée définitivement sur notre école et a pris en charge les GS-CP. Mme Liberpré conserve ses élèves et a les CE1-CE2. L'anglais est assuré par M. Samoyeau en cycle 3 et en CE1-CE2. Mme Liberpré prend le cycle 3 pendant ce temps d'échange de service en poésie et instruction civique.

Un agent communal, Isabelle Schmitt, vient surveiller le dortoir ce qui libère l'ATSEM pour aider les maîtresses.

L'ATSEM est partagée entre la classe de Mme Dupont le matin et celle de Mme Sfarman l'après-midi.

### **3. Règlement intérieur**

- M. Samoyeau rappelle aux parents la nécessité de vérifier que les enfants n'apportent pas de médicaments. Un traitement peut être envisagé mais seulement dans le cadre d'un PAI (ex : asthme). Dans ce cas, les parents doivent contacter directement le CMS des Mureaux. (Informations auprès de M.Samoyeau)
- M. Samoyeau rappelle que les enfants doivent être accueillis dans un état de santé compatible avec les exigences de la scolarisation. Les enfants fiévreux doivent rester à la maison.
- Les enseignants proposent d'ajouter dans le règlement intérieur le point suivant : *Les élèves doivent venir à l'école habillés et chaussés de façon correcte et adaptée aux apprentissages. (Chaussures à talon, tongs, vêtements trop courts... sont proscrits.)*
- Le règlement intérieur doit être aussi modifié de nouveau du fait du changement des horaires du midi.
- Le règlement intérieur est voté à l'unanimité.

### **4. Coopérative scolaire**

- M. Samoyeau rappelle la différence entre la Caisse des écoles et le Coopérative scolaire. La Caisse des écoles sert pour les gros investissements (mobilier, classe verte, sortie, Noël de l'école...) et dépend de la Mairie alors que la Coopérative scolaire est plus « l'argent du quotidien de l'école » (fournitures manquantes, achats de matériel pour tel ou tel type de projet, sorties...). Cette dernière est gérée par l'école elle-même.
- Présentation des comptes de l'année passée aux membres du conseil d'école :  
Dépenses annuelles : 6629,08 € recettes annuelles : 6828,64 € Bénéfices : 199,56 €  
A noter que la participation de la coopérative à la classe verte de mai 2014 sera comptée sur l'année scolaire actuelle. (688,20€ + 165,97 € d'assurance)  
KERMESSE 2014 : recettes : 2661,13 € dépenses : 1071,10€ bénéfices : 1590,05 €  
(Kermesse 2013 : bénéfices : 1508,88 €)  
Situation du compte au 1<sup>er</sup> septembre : 7096,59 €
- Les revenus de la coopérative sont : le photographe scolaire, la kermesse et les dons des parents.

### **5. Avenant Projet d'école**

- Le projet d'école est rédigé pour 3 ans. Il a été exceptionnellement prolongé d'un an. Les 3 axes retenus sont :
  - 1) Maîtrise de la langue sous toutes ses formes notamment maîtrise de la lecture et de la langue orale.
  - 2) L'enseignement des mathématiques en particulier l'exploitation de données et les grandeurs et mesures.
  - 3) Découvrir des œuvres et des pratiques artistiques.

Les actions principales envisagées pour cette année sont : la création d'un journal numérique (CE1-CE2-CM1-CM2), la participation aux Eurekades(CP au CM2), un défi techno (CM1-CM2), lire et écrire autour d'une mascotte(GS-CP), une visite du Château de Versailles(toutes les classes), travail sur la sculpture(PS-MS), mise en place d'actions pour travailler les problèmes, travail de méthodologie en lecture pour les CM et mise en place d'un code de correction commun au cycle2-cycle 3.

Madame Dupont demande si en fin d'année elle pourra exposer les œuvres pendant la brocante. M. Langlois répond que c'est possible selon les disponibilités des salles.

- Adoption de l' Avenant par le Conseil d' école.

### **6. Rythmes scolaires**

- Depuis la rentrée, l' école applique la réforme des rythmes scolaires. Les premiers jours ont été difficiles car tout le monde devait se familiariser avec ces nouveaux rythmes.

- Une première réunion bilan a été organisée entre la Mairie, les enseignants et les parents délégués. Dans l'ensemble, notre organisation actuelle est satisfaisante.
- Néanmoins quelques difficultés sont apparues : 1) la matinée est trop longue et les enfants prennent une collation à la récréation. 2) Le temps de sieste des plus petits est trop réduit.
- En conséquence, il a été décidé de revenir à des horaires plus classiques le midi. L'école commence donc à 8H50 et se termine le matin à 12h et reprend à 13H20 pour se terminer à 16h. Mercredi : 9h20-11H30. Ces horaires sont applicables depuis la rentrée des vacances de Toussaint. Quant aux TAP, les horaires restent inchangés.

## **7. Informations diverses**

- Photographe scolaire (portraits) : vendredi 7 novembre.
  - Le spectacle de Noël aura lieu le jeudi 18 décembre à la salle des fêtes après le repas de Noël. Les enfants sortiront quelques minutes plus tard ce jour car le spectacle débutera vers 15H. Il sera exclusivement réservé aux enfants.  
Le samedi 13 décembre, la calèche du Père Noël fera le tour de Jumeauville à partir de 14h. Les cadeaux seront remis aux enfants vers 15H30.
  - Les livrets scolaires seront donnés aux enfants avant les vacances de Noël. Pour les PS, les livrets seront donnés en février.
  - Mme Delaune demande si les enfants ont des serviettes. M. Langlois répond que la mairie achète des serviettes en papier. Il vérifiera qu'il y en a bien en quantité suffisante.
  - Mme Delaune demande si les enfants ont un gobelet individuel pour boire comme les autres années. Mme Dupont répond que c'est elle qui fait boire les enfants et rince les gobelets.
  - Mme Delaune remercie Mme Dupont pour la mise en place du blog de la classe.
  - Les enfants sont invités aux cérémonies du 11 novembre mardi prochain à 11H15.
  - M. Langlois précise que le permis de construire avance.
  - Mme Sfarman demande à M. Langlois si la reprise de l'activité piscine est envisageable l'année prochaine. M. Langlois répond que cette demande va être étudiée via la CAMY.
  - Mme Dagger demande si les menus peuvent être affichés plus rapidement. Malheureusement, cela dépend plus de l'envoi des menus par la société Yvelines restauration que de l'agent responsable de l'affichage du menu.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45.

À Jumeauville, le 4 novembre 2014,

La Secrétaire

Le Directeur

.....

.....

Copie transmise à :

- Madame l'Inspectrice de l'Éducation nationale
- Monsieur le Maire de Jumeauville
- Mesdames, Messieurs les représentants élus des parents d'élèves
- Mesdames, Mesdemoiselles et Messieurs les membres de l'équipe enseignante